

## **EMPLOI, REVENUS**

1. Le conseil a été informé des démarches en cours pour la relance du Bilan Formation Emploi. Il souhaite que la priorité soit donnée à son actualisation rapide et que des investissements méthodologiques soient engagés afin de permettre son évolution. Il souligne le besoin d'intégrer la formation continue, l'importance des aspects régionaux, et la nécessité d'échanges avec les utilisateurs du bilan.
2. Le conseil a été informé des résultats finaux de la refonte de la PCS et a émis un avis favorable à la mise en œuvre de cette version révisée. Il insiste sur deux points importants : le soin à apporter à la communication auprès des entreprises pour la mise en œuvre de la nomenclature rénovée dans les sources administratives, et son souhait d'être consulté, à plus long terme, sur les projets de mise en place d'une nomenclature sociale européenne.
3. Le conseil a été informé des enseignements méthodologiques de l'enquête « changements organisationnels et informatisation ». Il mesure bien les difficultés et l'apport de ce type d'opération combinant collecte auprès d'employeurs et de salariés. Il souhaite que ses enseignements soient pris en compte pour son éventuel renouvellement, ou pour toute opération de même type.
4. Le conseil a été informé du système de suivi, par la DARES, des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Ces politiques évoluent de manière permanente : la formation souhaite que ce panorama d'ensemble puisse être renouvelé de manière régulière.
5. Le conseil se félicite de la réalisation, en 2003, d'une nouvelle enquête FQP. Il souhaite qu'elle puisse porter sur un échantillon de taille importante, et approuve l'adoption, pour ces enquêtes, d'un rythme régulier de renouvellement.
6. Le conseil a noté le caractère purement technique de la révision des chiffres du chômage BIT mensuel intervenue à l'automne 2001. Il réinsiste sur la nécessité d'un suivi du chômage BIT à concept constant, accompagné d'indicateurs complémentaires permettant une mesure plus complète des marges de l'emploi et du chômage, y compris au niveau local.
7. Le conseil suivra avec intérêt le projet de mise en place de statistiques communautaires conjoncturelles sur les emplois vacants : il plaide pour l'adoption d'un dispositif léger, s'appuyant sur les opérations de collecte existantes. Une réflexion méthodologique sera lancée sur le concept d'emploi vacant.
8. Le Conseil se félicite que le panel européen ait une suite grâce au projet d'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie. Il note que la déclinaison française de ce projet comprendra un panel long. Il encourage la mise en cohérence de cette enquête avec les données fiscales, qui lui permettra de se substituer à l'ancien projet de panel fiscal.